



## plainte pour coups et blessures

Par **BUFFARD**, le **09/07/2009** à **18:23**

suite a un repas familial,ma mère comme a son habitude,a tenue des propos tres déplacés a mon encontre et a sel de mon père.IL Y AVAIT LA PRÉSENCE DE MES 2 ENFANTS (6 et 7ans). je lui demande de ne pas dire cela( je m'en fout de tes enfants, c'est pas t enfants ,c pas ta femme,ect..)je lui demande 10 fois,je devais protéger mes enfants de ces paroles.ELLE NE VEUT RIEN SAVOIR. ALORS JE L'oblige a quitter la table (la faisant reculer jusqu'à son véhicule)sans violence,juste avec mon corp en opposition en avançant et elle reculant.elle était complètement hystérique,hurlant,avec des propos dénues de sens.je la met dans sa voiture,mais elle essaye de sortir. JE BLOQUE SA PORTIÈRE.J'espérais qu'elle se calme.MAIS ELLE FAIT ÉCLATER SA VITRE DE PORTIÈRE AVEC UN COUP DE PIED.JE LA LAISSE SORTIR, j'essaye de la raisonner mais rien n'y fait.complètement folle comme dit le voisin qui assiste a une partie de la scène.PUIS ELLE PART ENFIN. maintenant je suis convoqué a la gendarmerie,puis ce qu'elle a fait constaté par l'hospital des coup?ou blessures?et a porté plainte pour coups et blessures. JE n'ai porté aucuns coups,j'en n'ai plustot reçus.MA MERE est connue pour être ( folle) les gens du villages en sont conscient.COMMENT PUIS JE FAIRE POUR ME SAUVER DE CE TRAQUENARD?MOI QUI VOULAIT PROTÉGER MES ENFANTS, une fois de plus contre elle.help!!!

Par **cram67**, le **13/07/2009** à **14:41**

Situation délicate dans laquelle vous êtes, car elle touche directement plusieurs membres de votre famille.

Présentez vous à la gendarmerie, sans oublier de déposer les coordonnées du voisin qui a assisté en partie à la scène.

Je tiens à souligner que vous avez parfaitement agit en ne portant aucun coup, mais en faisant juste barrière avec votre corps... ce qui sera en votre faveur.

Les gendarmes vous informerons sur la situation ainsi que les suites que le parquet voudra donner à l'issue de leur enquête.

A ce moment là, en fonction de sa décision, révenez vers le forum si vous avez besoin d'explications sur la procédure qui sera engagée et sur les possibilités offertes.